



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : La Réunion

Question écrite n° 51632

## Texte de la question

Mme Huguette Bello attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les menaces qui pèsent sur l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans le second degré. C'est ainsi que l'académie de La Réunion, qui enregistrera, à la fin de cette année scolaire, trente départs à la retraite, verra une diminution du nombre d'enseignants d'EPS et une dégradation du taux d'encadrement. En effet, alors que les effectifs des collégiens et des lycéens sont stables, les départs à la retraite ne seront guère compensés. La règle édictée par le Gouvernement du remplacement d'un départ à la retraite sur deux ne sera même pas respectée. Seul un enseignant partant à la retraite sur cinq sera remplacé. Cette solution est adoptée dans un contexte où le recours aux personnels contractuels et aux heures supplémentaires est déjà important. Il représenterait d'ores et déjà l'équivalent de 22 postes à temps plein. Ce chiffre correspond d'ailleurs exactement au nombre d'étudiants de la filière STAPS de La Réunion qui sont admissibles au CAPEPS 2009. Elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il compte prendre pour que les jeunes des collèges et lycées de La Réunion puissent bénéficier d'un enseignement de qualité et que, pour eux aussi, le développement du sport soit bien réel.

## Texte de la réponse

Le recrutement des enseignants se fait dans le cadre de concours nationaux calibrés en fonction des besoins de l'éducation nationale, eux-mêmes déterminés en analysant les départs en retraite, les prévisions d'effectifs d'élèves ainsi que les éventuelles évolutions pédagogiques. En ce qui concerne l'éducation physique et sportive, pendant plusieurs années, le nombre de postes ouverts aux concours a été supérieur aux départs. Ainsi, à la rentrée 2005, 615 enseignants titulaires étaient en sureffectif. La proportion des enseignants en sureffectif en EPS était alors supérieure à celle observée dans l'ensemble des disciplines. Pour mettre en adéquation les besoins d'enseignement et le nombre de professeurs d'EPS, les recrutements ont diminué. Cette réduction des postes ouverts aux concours aura permis de ramener, en juin 2009, les sureffectifs à 42 équivalents temps plein. En outre, vous avez appelé plus particulièrement mon attention sur la situation des professeurs CEPS exerçant dans l'académie de La Réunion. En l'occurrence, à la rentrée 2008, dans cette académie, l'équivalent de 3 enseignants pouvaient être considérés comme étant en sureffectif dans cette discipline. L'amélioration de la mobilisation des enseignants réalisée ces dernières années dans la discipline et la place reconnue à cet enseignement ont conduit à maintenir au plan national les recrutements des sessions 2008 et 2009 au même niveau que les sessions précédentes, ce qui témoigne d'un effort important dans un contexte de resserrement des possibilités de recrutement. Les ouvertures de postes aux concours de recrutement des enseignants sont réexaminées chaque année. Ainsi, au vu de l'analyse des besoins d'enseignement et du vivier des candidats, il a été décidé pour la session 2010 d'élargir les voies de recrutement du CAPEPS en ouvrant le CAPEPS externe et le CAPEPS interne.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Huguette Bello](#)

**Circonscription :** Réunion (2<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 51632

**Rubrique** : Outre-mer

**Ministère interrogé** : Éducation nationale

**Ministère attributaire** : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 9 juin 2009, page 5510

**Réponse publiée le** : 22 septembre 2009, page 9050